



DÉCLARATION CAPA DES PSYEN DU 1^{er} AVRIL 2019

ACADEMIE de CLERMONT-FERRAND

Cette CAPA d'avancement d'échelon se tient dans un contexte toujours aussi préoccupant tant au niveau de la situation sociale du pays que pour l'Éducation nationale, et notamment pour les Psychologues de l'Éducation Nationale des 1^{er} et 2nd degré.

Le projet de loi modifiant le Statut Général de la Fonction publique a été rendu public courant février.

Les représentants élus des personnels en CAPA des corps de second degré de l'académie de Clermont-Ferrand demandent solennellement :

* la suppression dans le projet de loi de toutes les dispositions visant à abolir dans le Statut Général les droits des personnels, dont certains sont acquis depuis la Libération, notamment la consultation des Commissions Administratives Paritaires en matière de mutations et de gestion des carrières (avancements, promotions) ;

* à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, dont le devoir est de protéger les personnels de son administration d'État, à intervenir au sein du gouvernement pour que soient préservés et garantis ces droits.

Concernant les CIO, les textes réglementaires issus de la Loi du 5 septembre 2018 (avenir pro) sont parus dans la presse et renforcent les inquiétudes du personnel. Ces textes, loin de conforter le rôle de l'État, étendent les prérogatives des régions, bien au-delà de ce qui est écrit dans la Loi. Le « cadre national de référence relatif à la mise en œuvre des compétences de l'État et des régions en matière d'orientation et d'information » étend le rôle des régions à l'orientation et à l'accompagnement des élèves alors que seule la compétence « information sur les métiers et les formations » leur est transférée. On voit bien ici la tentation de mordre le trait et de régionaliser à terme l'orientation scolaire, ce que la FSU dénonce vigoureusement comme lors des précédentes tentatives en 2003 et 2013. Nous souhaitons d'ailleurs savoir comment le Rectorat et la Région AURA se positionnent pour la mise en place des nouvelles compétences régionales.

Dans ce contexte, comment interpréter le fait que les recrutements de PsyEN EDO soient deux fois moins importants au concours externe 2019 que celui des PsyEN EDA alors que les besoins estimés en terme de prise en charge sont équivalents dans le 1^{er} et dans le 2nd degré ? La FSU dénonce la volonté délibérée du MEN d'affaiblir la spécialité EDO quand près du 1/3 des postes sont déjà occupés par des contractuel(le)s précarisant grandement notre profession.

Nous dénonçons également le gel de nombreux postes de DCIO, gênant ainsi la mobilité des personnels et présageant sans aucun doute d'une volonté de fermeture de nombreux CIO.

Nous continuons également à demander un plan de formation continue digne de ce nom qui puisse permettre des évolutions de pratiques, l'administration ayant reconnu un réel manque dans ce domaine lors de la dernière CAPA. Pour cela il faut de l'exigence et entendre les besoins des collègues.

Concernant les carrières, nous rappelons que la FSU, si elle reconnaît l'importance d'une évaluation régulière du travail effectué, milite pour la déconnexion de l'évaluation et du déroulement de carrière. Elle souhaite que l'expérience professionnelle mesurée par l'ancienneté soit prioritairement prise en compte pour le changement d'échelon ou de grade. La FSU considère en effet que l'implication et l'efficacité dans le travail ne dépendent pas du niveau de rémunération versée. Même si le mérite devait être le critère différenciateur, force est de constater que les avis portés sur le travail de nos collègues sont peu pertinents. En effet, selon nous, ils relèvent de la subjectivité du supérieur hiérarchique et donc ne sont pas équitables, ils peuvent être infantilisant et parfois vécus comme injustes. Ils peuvent également constituer un outil de soumission au supérieur hiérarchique et sont guidés par des quotas qui n'ont rien à voir avec la valeur du travail effectué par le professionnel.

Pour cette CAPA, nous regrettons que les fichiers transmis soient inexploitablement en l'état et ne nous aient pas permis de préparer correctement la commission.

Les commissaires paritaires SNUIPP et SNES- FSU